



Fiche technique

Article:	2225 										
Modèle:	Gants ménagers NATURLATEX										
Tailles:	XS, S, M, L, XL										
Pour plus de détails sur les dimensions et les poids des produits, voir ci-dessous (tableau).											
Couleur:	bleu										
Matière:	100% latex naturel, flocage de coton										
Épaisseur du matériau:	0,4 mm (env.)										
Emballage:	200 paire / carton										
Sous-emballage:	10 paire, groupé										
Pour plus de détails sur l'emballage, voir ci-dessous (tableau)											
Instructions de lavage:											
											
EPI catégorie:	Classe II - comprend les risques moyens non énumérés dans la catégorie I ou III, conformément au règlement (UE) 2016/425, annexe I (Référence au Journal officiel de l'Union européenne)										
Standard:											
EN ISO 21420:2020 - Gants de protection - Exigences générales et méthode de test pour les gants											
EN 388:2016+A1:2018 - Protection contre les risques mécaniques											
	<table border="0"> <tr> <td>Résistance aux frottements</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Résistance aux coupures (Coupe Test)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Force de déchirure</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Force de pénétration par aiguille</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Résistance aux coupures (TDM) conforme à EN ISO 13997:1999</td> <td>X</td> </tr> </table>	Résistance aux frottements	1	Résistance aux coupures (Coupe Test)	0	Force de déchirure	1	Force de pénétration par aiguille	0	Résistance aux coupures (TDM) conforme à EN ISO 13997:1999	X
Résistance aux frottements	1										
Résistance aux coupures (Coupe Test)	0										
Force de déchirure	1										
Force de pénétration par aiguille	0										
Résistance aux coupures (TDM) conforme à EN ISO 13997:1999	X										
EN 13594:2015 - Protection contre les chocs											
Test: X											
EGV 1935:2004 - Règlement (UE) n° 1935:2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 sur les matières et objets habilités à entrer en contact avec des produits alimentaires, abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE, Journal officiel de l'Union Européenne L 388/4 du 13.11.2004 (et leurs changements)											
	<p>Explication: Ces gants à usage unique peuvent donc être utilisés sans danger dans l'industrie agroalimentaire pour la préparation et la manipulation de denrées alimentaires. Sur leurs faces non imprimées, ils peuvent être en contact direct pendant une courte durée avec des denrées alimentaires sèches, humides, acides et contenant de l'alcool, ainsi qu'avec des produits laitiers.</p>										
(X = non effectué)											
pour de plus amples explications sur l'innocuité par rapport aux denrées alimentaires (voir l'encadré ci-dessous)											



© BIG Arbeitsschutz GmbH

Équipement:

En latex naturel, paume recouverte d'un grillage, flocage de coton, version plus longue (env. 30 cm), qualité supérieure, convient pour l'utilisation avec les aliments selon l'ordonnance (CE) n° 1935/2004, épaisseur du matériau: env. 0,4 mm

Propriétés:

Sensation de port agréable et bonne prise en main. Souplesse élevée et bonne résistance aux liquides et aux produits chimiques (se référer aux informations du fabricant). Convient pour l'utilisation avec les aliments selon l'ordonnance (CE) n° 1935/2004.


Applications:

Appropriés pour les travaux généraux à risques modérés pour la manipulation de produits alimentaires et liquides, par ex. dans les métiers artisanaux, le bâtiment et les travaux publics, l'industrie de l'emballage, la logistique, l'industrie agroalimentaire, l'industrie de la pêche, l'agriculture, les services généraux (facility management)

But d'utilisation, secteurs d'application et évaluation des risques:

Ces produits répondent aux normes techniques indiquées. L'attention est attirée sur le fait que les conditions effectives d'utilisation ne peuvent pas être simulées et, de ce fait, il est de la seule décision de l'utilisateur d'utiliser ou non les produits pour l'application prévue. Le fabricant n'est pas responsable en cas d'utilisation abusive du produit. Avant toute utilisation, il faut donc effectuer une évaluation du risque résiduel pour constater si ces produits conviennent à l'utilisation prévue. Veuillez tenir compte des pictogrammes imprimés et des niveaux de performance.

Mesures de précaution pendant l'utilisation:

- **Ne jamais plonger ces gants dans des substances chimiques et ne jamais les mettre en contact avec des substances chimiques.**
- En manipulant des produits chimiques, utilisez exclusivement des gants avec un pictogramme chimique.
- Assurez-vous que les gants choisis sont résistants contre les produits chimiques utilisés.
- N'utilisez pas ces gants pour la protection contre des arêtes ou lames dentées coupantes ou contre le feu.
- Si des gants pour des applications chaudes sont nécessaires, assurez-vous que les gants répondent aux exigences EN 407 et qu'ils ont été testés en fonction de leurs exigences.
- N'utilisez pas les gants à proximité de pièces de machine en mouvement.
- Avant toute utilisation, examinez attentivement les gants pour exclure toute erreur et tout défaut.
- Si les gants répondent aux exigences de la force de pénétration par aiguilles selon EN 388:2016+A1:2018, mais on ne peut pas supposer que les gants offrent une protection contre la perforation avec des objets pointus, comme par exemple des aiguilles de seringues.
- Ne pas utiliser les gants endommagés, usés, sales ou recouverts de n'importe quelle substance (même à l'intérieur) car ceci peut irriter la peau et causer des inflammations cutanées. Si ceci devait se produire, il faut demander conseil à un médecin.

EN ISO 21420:2020 - Gants de protection - Exigences générales et méthode de test pour les gants:

Cette norme spécifie les méthodes d'essai pertinentes à utiliser pour tous les gants de protection et les exigences générales concernant les principes de conception, l'assemblage des gants, la résistance du matériau des gants à la pénétration de l'eau, l'innocuité, le confort et les performances ainsi que l'étiquetage à effectuer par le fabricant et les informations à fournir par le fabricant.

EN 388:2016+A1:2018 - Gants de protection contre des risques mécaniques:

Les gants de protection contre les risques mécaniques doivent atteindre au moins une des propriétés (résistance aux frottements, aux coupures, forte de déchirure et de pénétration par aiguille) au moins le niveau de performance 1 ou le niveau de performance A pour le test de résistance aux coupures TDM conforme à la norme EN ISO 13997:1999.

- Résistance aux frottements: Le nombre de rotations nécessaires pour perforer par frottements le gant testé.
 Résistance aux coupures: Le nombre de cycles de test au cours desquels, à vitesse constante, le gant testé est perforé par coupures.
 Force de déchirure: La force nécessaire pour continuer de déchirer le gant testé coupé.
 Force de pénétration par aiguille: La force nécessaire pour perforer le gant testé au moyen d'une pointe standardisée.

EN 388:2016+A1:2018

Critères de test	Évaluation	Article 2225
A = Résistance au frottement	0 - 4	1
B = Résistance aux coupures (Coupe Test)	0 - 5	0
C = Force de déchirure	0 - 4	1
D = Force de pénétration par aiguille	0 - 4	0
E = Résistance aux coupures (TDM) conforme à EN ISO 13997:1999	A - F	X
F = Test de protection contre les chocs conforme à EN 13594:2015	P	X

Plus le chiffre est élevé meilleur est le résultat du test. X signifie «non testé». P signifie «réussi».

Test	1	2	3	4	5
A = Résistance aux frottements (nombre de tours de frottement)	100	500	2000	8000	-
B = Résistance aux coupures (Index) Coupe-Test	1,2	2,5	5,0	10,0	20,0
C = Force de déchirure (N)	10	25	50	75	-
D = Force de pénétration par aiguille (N)	20	60	100	150	-

Test	A	B	C	D	E	F
E = Résistance à la coupure conforme à EN ISO 13997:1999 (N)	2	5	10	15	22	30
Article 2225						



EN 13594:2015 - Protection contre les chocs:

Chaque secteur pour lequel une protection contre les chocs est indiquée doit être testé. En raison de la méthode de test (dimensions de l'échantillon), il n'est pas possible de tester la protection des doigts contre les chocs. Les gants de protection contre les risques mécaniques doivent être conçus et réalisés de manière à offrir un amortissement spécifique aux chocs (p. ex. protection contre les chocs au niveau des jointures des doigts, des dos et des paumes de main). De tels gants doivent répondre aux performances de la catégorie de protection 1 conforme à EN 13594:2015.

En présence d'usure pendant le test de résistance aux coupures (B), les résultats du Coupe-Test doivent être uniquement considérés comme indications alors que le test de résistance aux coupures TDM (E) fournit des résultats de référence concernant les performances.

Avertissement:

Pour les gants avec deux ou plusieurs couches, la classification générale ne reflète pas nécessairement la performance de la couche extérieure.

Les gants avec résistance mécanique atteignant et présentant un niveau de performance 1 ou plus pour la force à la déchirure ne doivent pas être portés dans les cas où il y a un risque d'être happé dans des pièces de machines en mouvement.

Les tests se rapportent à la paume des gants.

But d'utilisation, secteurs d'application et évaluation des risques:

Appropriés pour les travaux généraux à risques modérés pour la manipulation de produits alimentaires et liquides, par ex. dans les métiers artisanaux, le bâtiment et les travaux publics, l'industrie de l'emballage, la logistique, l'industrie agroalimentaire, l'industrie de la pêche, l'agriculture, les services généraux (facility management)

Matières et objets en contact avec des aliments:

- EN 1186-1:2002, partie 1: Guide pour le choix des conditions de test et de la méthode de test pour la migration totale
- EN 1186-5:2002, partie 5: Méthode de test pour la migration totale dans des aliments tests aqueux au moyen d'une cellule
- EN 1186-14:2002, partie 14: Méthode de test pour des tests de remplacement pour la migration totale de matières plastiques
- EN 13130 et CEN/TS 14234 „Matière et objets en contact avec des aliments - matières plastiques"

Matières et objets en contact avec des aliments



Ces gants ont été contrôlés quant à leur comportement vis-à-vis des migrations conformément aux normes EN 1186, EN 13130 et CEN/TS 14234, « Matériaux et objets en contact avec les denrées alimentaires - plastiques », dans leur version actualisée.

Ils sont conformes aux dispositions des textes suivants :

- Règlement (UE) n° 1935:2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 sur les matières et objets habilités à entrer en contact avec des produits alimentaires, abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE, Journal officiel de l'Union Européenne L 388/4 du 13.11.2004, modifié par annexe n° 5.17 du Règlement (UE) n° 596/2009 du 18 juin 2009, Journal officiel de l'Union Européenne L 188 du 18.07.2009, article 3.
- Code des denrées alimentaires, de première nécessité et d'alimentation animale (Code des denrées alimentaires et d'alimentation animale - LFGB) dans sa version de publication du 3 juin 2013 (BGBl - journal officiel fédéral, IS.1426), modifié dernièrement par l'article 1 de la loi du 30 juin 2017 (BGBl - journal officiel fédéral, IS.2147), §§ 30 et 31.

Et ils satisfont aux exigences des textes suivants :

Règlement (EU) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 sur les matières et objets de plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, Journal officiel de l'Union Européenne L 12/1 du 15.01.2011, modifié dernièrement par le Règlement (EU) 2018/213 de la Commission du 12 février 2018, Journal officiel de l'Union Européenne L 41/6 du 14.02.2018.

Ils sont homologués en conformité avec :

la recommandation XXI. de l'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques (BfR) Objets usuels à base de caoutchouc naturel ou synthétique, nouvelle version dans le 133ème communiqué du Journal du ministère fédéral de la santé 22 (1979) 318, modifiée dernièrement par le 220ème communiqué du Journal du ministère fédéral de la santé 59 (2016) 1365, version du 01.07.2016, y compris le 221ème communiqué du Journal du ministère fédéral de la santé 61 (2018) 236.

Ces gants à usage unique peuvent donc être utilisés sans danger dans l'industrie agroalimentaire pour la préparation et la manipulation de denrées alimentaires. Sur leurs faces non imprimées, ils peuvent être en contact direct pendant une courte durée avec des denrées alimentaires sèches, humides, acides et contenant de l'alcool, ainsi qu'avec des produits laitiers. La proportion autorisée de surface de gant par rapport à la quantité de denrée alimentaire est de 8,4 dm² pour 5 kg de produits alimentaires. L'aptitude technique des produits doit être garantie. Ceci comprend également une possible influence sur le goût des produits alimentaires. (Vous pouvez recevoir plus d'informations sur demande.)

La déclaration d'innocuité, n° 47427 U 18 du 19.06.2018 a été établie par:

ISEGA
Zeppelinstr. 3-5
DE - 63741 Aschaffenburg
Allemagne

Marquages sur les gants:

Marque commerciale, N° de modèle, taille, symbole CE, pictogramme avec les numéros pertinents des normes EPI européennes applicables, pour la convenance alimentaire: symbole du verre et de la fourche, symbole i, symbole de fabrication avec date de fabrication: mois/année, symbole de sablier avec date de d'expiration mois/année


teXXor

Label de marque du fabricant



Le symbole UE garantit la conformité avec les exigences du Règlement européen 2016/425.



Ce symbole indique que les instructions du fabricant doivent être lues avant l'utilisation.



Le pictogramme du verre et de la fourchette certifie que le produit répond aux exigences du Règlement (UE) 1935:2004 (et ses modifications par la suite) et qu'il peut être utilisé pour la préparation et la manipulation de produits alimentaires.



Pictogrammes avec les numéros correspondants des normes européennes concernées pour les EPI (exemple, représentation complète de pictogramme, voir pages suivantes).



Date de fabrication mois/année: 00/0000



Ablaufdatum Monat/Jahr: 00/0000

Dimensions/poids Article:

taille	Longueur en cm	Largeur en cm	Hauteur en cm	Poids en g/paire
XS	35	13	0,1	50
S	35	14	0,1	56
M	36	14	0,1	60
L	36	15	0,1	64
XL	36	15	0,1	66

Les valeurs ci-dessus sont approximatives et sujettes à de légères variations.

Détails d'emballage (unité d'emballage):

taille	kg brut	kg net	Longueur en cm	Largeur en cm	Hauteur en cm
XS	10,80	9,30	58	38	24
S	13,70	10,20	58	38	24
M	12,50	11,00	58	38	24
L	13,80	12,30	58	38	24
XL	14,00	12,50	58	38	24

Les valeurs ci-dessus sont approximatives et sujettes à de légères variations.

Composants dangereux - REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals):

Ce produit est fabriqué dans le respect des dispositions de l'annexe XVII du règlement européen REACH 1907/2006 et ne contient pas de substances dangereuses dans des concentrations soumises à une obligation de déclaration.

Certification de conformité

Ces produits forment un équipement de protection individuelle (EPI). Le sigle CE certifie que le produit répond aux exigences en vigueur du règlement (UE) 2016/425.

Identification et sélection:
Le choix des produits doit être fait en fonction des exigences du lieu de travail, de la nature du danger et des conditions environnementales pertinentes. L'employeur est responsable du choix du bon PSA. Par conséquent, il est nécessaire de vérifier que les produits sont adaptés aux besoins avant utilisation.
Règlement d'utilisation:

Les produits ne remplissent les exigences de sécurité que s'ils sont portés de manière parfaitement appropriée et dans un état impeccable. Avant usage, veuillez vérifier que les produits ne présentent pas d'imperfection ou de défaut. Si pendant l'utilisation des produits des déchirures ou des trous apparaissent, ils doivent être immédiatement jetés. Assurez-vous que les produits ne sont pas trop grands ou trop petits, mais qu'ils sont bien ajustés. Les modifications sur des EPI ne sont pas autorisées. Veuillez suivre les instructions du fabricant et les conserver tout au long de la durée d'utilisation de l'EPI. Nous n'assumons aucune responsabilité pour de possibles dommages et/ou conséquences dus à une utilisation non conforme.

Instructions de lavage:


Ne pas laver. Ne pas javelliser. Ne pas sécher en machine. Ne pas repasser. Ne pas nettoyer à sec et ne pas nettoyer par voie humide.

Les gants, aussi bien neufs qu'usagés, doivent être soumis à une vérification minutieuse particulièrement après le nettoyage pour s'assurer qu'ils ne sont pas endommagés. Les gants ne doivent jamais être rangés lorsqu'ils sont sales s'ils doivent être réutilisés. Dans ce cas, avant de les retirer, il faut nettoyer les gants le mieux possible à condition qu'il n'existe aucun danger sérieux. Il faut d'abord éliminer la saleté récalcitrante. Ensuite, les gants peuvent être nettoyés avec une solution de nettoyage délicate, rincés avec de l'eau propre et, de préférence, séchés à l'air libre. Si la saleté ne peut pas être éliminée ou s'il existe un risque possible, il est conseillé de racler les gants par intermittence, celui de droite et celui de gauche. Pour ce faire, utiliser la main gantée pour pouvoir enlever les gants sans que la main non protégée ne puisse entrer en contact avec la saleté. Après un nettoyage, les gants ne présentent éventuellement plus les mêmes performances. Le fabricant décline de ce fait toute responsabilité pour le produit après un nettoyage effectué.

Stockage et vieillissement:

Stocker les produits dans leur emballage original, dans un lieu sombre, frais et sec, à l'abri des rayons directs du soleil et à distance de sources de chaleur. En cas de contact persistant avec la lumière directe du soleil ou avec une chaleur excessive, leur durée de vie est raccourcie. Évitez le contact du produit avec des solvants pouvant entraîner des modifications du produit ou de ses propriétés. En cas d'usage conforme et de stockage approprié, la durée de vie est en général de 3 années maximum (voir également la date de péremption sur l'emballage). De plus, les boîtes distributrices portent la date de fabrication (mois/année).

Élimination:

Les produits usagés peuvent être salis par des substances dangereuses et polluantes. L'élimination des produits doit se faire en accord avec les normes légales appliquées localement.

Risques pour la santé:

Le présent produit contient du latex élaboré à partir de caoutchouc naturel qui peut entraîner des réactions allergiques. Si une réaction allergique se produit, consulter un médecin ou un dermatologue.

Premiers secours:

Lorsque les produits sont contaminés par des produits dangereux, il faut les retirer.
En cas de contact avec la peau: consultez immédiatement un médecin si une réaction allergique apparaît.
En cas de contact avec les yeux: lavez abondamment l'œil concerné. Consultez immédiatement un médecin.

Centre notifié responsable de la réalisation de l'examen de type:

SATRA Technology Europe Ltd.
Bracetown Business Park
Clonee, Dublin D15 YN2P
Ireland
No. d'identification: 2777

**Le certificat de conformité complet ainsi que d'autres informations du fabricant sont disponibles à l'adresse:
www.big-arbeitsschutz.de**



Se tenir de 18.08.2023/Rev.02